

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0022312

14511

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 487 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Bensuala Bouschair

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dr HRICH Rachid Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr HRICH Rachid

Médecine Générale

295 Av Oued Tansit Cité El Oulfa

Casa tel 06 66 80 66

INPE 091076893

INPE : 091076893

Cachet du médecin :

Date de consultation : 12/01/2023

Nom et prénom du malade : BENWALA

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age :

Enfant

Nature de la maladie : Infection respiratoire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/01/2023	Consultation	1	100,00	Dr HRICHI Rachid 295 Av Oued Talaïf Cité El Oulta INPE 091076893
12/01/2023	Consultation	1	100,00	
12/01/2023	Consultation	1	100,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>PHARMACIE WILAYA MOL (1) 11 ZEKRI Abdelati Docteur en Pharmacie 220-222-224 Oued Moutouya El Casablanca - Tel: 0522.90.51.13 ICE: 002291220000072</p>	12/01/2023	976,50

ANALYSES - RADIographies

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F.
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

A diagram of a dental arch (maxilla) with 12 numbered teeth. The teeth are arranged in a curve, with the first molar at the bottom center and the second molar on the right and left sides. The teeth are numbered as follows: 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 3, 4, 5, 6. A horizontal line labeled 'D' on the left and 'C' on the right passes through the arch, intersecting the dental arch at the second molar.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur HRICHI Rachid

MEDECINE GENERALE

295, Av. Oued Tansift (24, Gpe E)
Cité El Oulfa - CASABLANCA
Tél. : 0666 80 76 66

الدكتور الحريشي رشيد

الطب العام

شارع وادي تانسيفت (24)، مجمع تانسيفت
حي الألفة. الدار البيضاء
الهاتف: 0666 80 76 66

Casablanca, le : 12/01/2023 الدار البيضاء، في :

167,00

Zezza x 1g / 24



28,00 x 4

181 x W

nedol acide N4



76,80 x 3

76 x 3

voltex 75 N3



49,60 x 2

mp les



49,70

prise 115



49,00

Antispa



140,00 x 2

oedex 20/76 N2



T = 976,50

Dr. H. RICHI Rachid
Zekri Abdellati
Docteur en Pharmacie
Casablanca - 24, Oued Tansift Cité El Oulfa
TÉL: 022-222-2222 - 0666 80 57 13
ICE: 0022912200000713

دكتور الحريشي رشيد
Dr. HRICHI Rachid
Médecine Générale
295 Av. Oued Tansift Cité El Oulfa
Casa INPE 091076893



PPV: 49,60 DH
LOT: 21I16
EXP: 09/2024

PPV: 49,60 DH
LOT: 21I29
EXP: 09/2024

LOT: 201799
PER: 05-2023
PPV: 140,00DH

LOT: 201799
PER: 05-2023
PPV: 140,00DH

Lot: SC0319D
Per: 03/2025
PPV: 49DH70

PPV: 167DH00
PER: 05-23
LOT: J1459

LOT: 213264 1
EXP: 13.2.23
PPV: 40.00

